



Trésors des POUILLES

ITALIE

à partir de 1090€ / pers
Base 40 personnes

Les Points Forts

- ✓ Découverte complète des Pouilles
- ✓ Quatre nuits au même hôtel dans les Pouilles
- ✓ Boissons aux repas
- ✓ Ecouteurs individuels pendant le séjour

JOUR 1 : MARSEILLE - FIANO ROMANO

Rendez-vous des participants et départ relativement tôt le matin en direction de l'Italie. Passage de la frontière à Vintimille et route le long du Golfe de Gênes. Déjeuner libre. L'après-midi, nous longeons la Toscane, passons l'Ombrie pour arriver dans la Lazio en fin de journée. Installation à l'hôtel à Fiano Romano situé à une quarantaine de kilomètres de Rome. Dîner et nuit.

JOUR 2 : FIANO ROMANO - BARLETTA - CONVERSANO

Petit déjeuner et départ par l'autoroute des Abruzzes en direction de la côte Adriatique à travers un joli paysage de collines et montagnes. A Pescara, nous longeons la côte jusqu'à Foggia au cœur de la Puglia. Déjeuner. Après le repas, visite de la ville de Barletta où, sous la conduite d'un guide, vous vous baladerez à pied, dans le parc qui longe le magnifique Château Souabe, construit par Frédéric II, jusqu'à la cathédrale et son très beau centre historique. Le symbole incontesté de la ville est le Colosse Eraclio, grande statue en bronze de la période romaine. Après la visite, départ pour Conversano. Installation à votre hôtel pour quatre nuits. Dîner et nuit.

Du 03 au 09 mai 2026

Du 20 au 26 septembre 2026

7 jours / 6 nuits

JOUR 3 : LECCE - POLIGNANO A MARE

Après le petit déjeuner et en compagnie de votre guide, départ pour Lecce, le « talon » de la botte. L'incroyable richesse de ses monuments lui a valu son surnom de « Florence baroque ». Découverte de la ville avec l'église Santa Croce, et la cathédrale, l'amphithéâtre romain au cœur de la ville, la place San Oronzo, et la place du Dôme. Déjeuner à Lecce. Après le repas, découverte de Polignano A Mare et visite de ce petit village considéré comme l'un des joyaux de la côte de la Vallée d'Itria. Perché sur une falaise au-dessus des eaux cristallines de l'Adriatique, son minuscule centre-ville associe de charmantes rues blanchies à de belles églises anciennes telles que l'église Matrice. Retour à l'hôtel. Dîner et nuit.

JOUR 4 : BARI - ALBEROBELLO

Petit déjeuner puis départ pour Bari. Matinée consacrée à la visite de la capitale de la province des Pouilles et grand port de l'Adriatique. Découverte de la ville avec la basilique St Nicolas, le château et les murailles de la vieille ville. Temps libre puis retour à l'hôtel pour le déjeuner. Après-midi, visite d'Alberobello, village insolite. Ses curieuses constructions coniques de pierres plates blanchies à la chaux rappellent les maisons de la Syrie du nord et caractérisent cette région constituée de petits villages typiques et d'oliviers centenaires. Visite d'un « Trullo Suprême » complexe de douze pièces sur deux niveaux reliés par un escalier encastré dans la muraille. Retour à l'hôtel. Dîner et nuit.

JOUR 5 : MATERA - MONOPOLI - CONVERSANO

Petit déjeuner. Matinée libre ou excursion facultative à Matera (organisée, réservée et payable sur place auprès de notre correspondant). Dans ce cas, départ pour cette ville perchée qui juxtapose deux univers et deux époques. Visite guidée de la ville, proclamée patrimoine de l'humanité par l'Unesco, et de ses habitations troglodytes dans le « quartier des Sassi ». Visite d'une maison grotte de Matera. Retour à votre hôtel et déjeuner tardif. L'après-midi, un court trajet nous amènera à Monopoli. Visite guidée de la vieille ville pittoresque qui surplombe la mer de ses hauts murs. Vous découvrirez le château médiéval et la cathédrale. Temps libre pour flâner dans ce superbe petit port. Retour à l'hôtel. Dîner et nuit.

JOUR 6 : TRANI - RIMINI

Petit déjeuner et départ vers Trani. Visite guidée de ce petit port de pêche traditionnel et de son centre animé. L'édifice le plus impressionnant reste sans aucun doute la splendide cathédrale romane. Son emplacement sur la pointe du port lui confère une vue encore plus unique. Après la visite, reprise de l'autocar et départ vers la côte Adriatique. Déjeuner en cours de route. Après le repas et toujours par l'autoroute, nous atteignons la région de Rimini. Installation à l'hôtel. Dîner et logement.

JOUR 7 : RIMINI - MARSEILLE

Petit-déjeuner et départ de l'hôtel après un formidable séjour. Passage par Modena, Parme, Piacenza. Déjeuner libre en cours de route. Après le repas, retour vers la France où l'arrivée est prévue en fin de journée.

NOTRE PRIX COMPREND :

Le transport en autocar de grand tourisme
L'hébergement en chambre double en hôtels 3*** et 4****
La pension complète
Les boissons au cours des repas
Les excursions mentionnées au programme
La présence d'un guide-accompagnateur du jour 2 au jour 6
La présence de guides locaux lors des visites
Les écouteurs individuels du jour 2 après-midi au jour 6 au matin
L'entrée au Trullo Suprême
L'entrée à l'église Santa Croce de Lecce
L'entrée à la cathédrale de Lecce
Les taxes de séjour
La taxe d'accès pour l'autocar à Lecce
L'assistance / rapatriement
L'assurance annulation (offerte)

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

Le supplément chambre individuelle : 210 € / personne
Les déjeuners de route
Les dépenses personnelles
Les pourboires

FORMALITÉS :

Carte nationale d'identité en cours de validité ou passeport + formalités sanitaires en vigueur sur la période couvrant votre voyage selon les exigences gouvernementales du/des pays visités.
La photocopie de votre carte d'identité est obligatoire au moment de votre inscription.



CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Les retenues appliquées se calculent, par personne, de la façon suivante pour tous les voyages en autocar com-portant au moins une nuit :

- 30 € de frais fixes non remboursables quel que soit la date d'annulation
- 25 % du montant du voyage de 30 à 21 jours
- 50 % du montant du voyage de 20 à 8 jours
- 75 % du montant du voyage de 7 à 2 jours
- 90 % du montant du voyage moins de 2 jours avant le départ
- 100 % du montant du voyage le jour du départ.

En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services soit par courrier soit par email et, s'il a souscrit l'assurance annulation auprès de nos services, doit nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie. Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivants l'annulation.

En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

ASSURANCE ANNULATION

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage. La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, ascendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage. Le remboursement interviendra déduction faite des frais fixes de 30 € par personne, d'une franchise minimum de 15 € par personne, de la prime d'assurance, des frais de visa et toutes autres sommes indiquées dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix de comprend pas ». De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane ; l'obligation d'ordre professionnel ;

La guerre civile ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme tout effet de radioactivité ; Les conséquences de la toxicomanie & l'alcoolisme ;

L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entraînant pas d'hospitalisation supérieure à 3 jours ; Les épidémies sauf dérogation contraire stipulée à la garantie, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi 826000 du 13/07/82. Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription de présent contrat ; Les annulations résultant d'examen périodiques de contrôle et d'observation.

CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne remplissant les mêmes conditions et tant que cette inscription n'a produit aucun effet jusqu'à 7 jours du départ.

Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion, des billets maritimes ou obtention des visas par exemple.

En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels de cession.

ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sabardu Tourisme vous fait bénéficier d'une Assurance Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage.

Vous bénéficierez des prestations de MUTUAIDE Assistance en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

- les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires ;
- les frais engagés sans l'accord préalable de l'Assisteur ;
- les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,
- etc.

Le contrat détaillé vous sera remis au moment de votre inscription.

FORMALITÉS SANITAIRES

Il est impératif et jusqu'au jour du départ de consulter les informations liées à la situation sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique « conseils aux voyageurs » du site www.diplomatie.gouv.fr (plus spécifiquement concernant la sous rubrique « santé »).